

Compte-rendu des décisions

Décision Cnir-02-089

Ordre du jour

Le Conseil national interrégional des Verts, réuni à Paris les 02 & 03 novembre 2002, adopte l'ordre du jour de la présente réunion tel que proposé par le Collège Exécutif.

Pour : unanimité moins une abstention.

Adopté.

Décision Cnir-02-090

Motion diverse 2

Non au Projet ITER

En apprentis sorciers, les physiciens, qui veulent recréer sur terre les conditions physiques régnant à l'intérieur du soleil, ont imaginé une centrale thermonucléaire d'une complexité extrême, avec une absence complète de certitude sur la faisabilité d'un projet fonctionnant selon des lois mal connues.

Notre refus de développer ce projet ne s'inscrit pas dans le rejet de la recherche en général, il met en cause la pertinence de cette recherche particulière.

Le projet ITER est pour les Verts une mystification. Il est contesté par des scientifiques de renom travaillant sur le sujet et les Etats-Unis, partenaires dans un premier temps, l'ont abandonné comme trop coûteux et trop aléatoire. Ce projet utilisera des matières dangereuses et produira un volume important de déchets. Il n'est ni propre ni sans danger comme il est souvent affirmé.

De l'aveu même de ses promoteurs, le stade préindustriel (si la faisabilité du projet est prouvée) ne peut pas être espéré avant cinquante ans et ce projet, inaccessible techniquement et financièrement, à la plupart des pays, ne peut prétendre, ni à répondre aux besoins de l'humanité ni à résoudre le problème du réchauffement climatique dans les décennies à venir.

Ce projet est un gouffre financier, 3,5 milliards d'euros, promu dans un processus décisionnel obscur par des négociateurs internationaux, sans information réelle ni contrôle des citoyens. Ces crédits de recherche nous sembleraient mieux utilisés dans d'autres type de recherche sur la maîtrise de l'énergie et les énergies alternatives.

Nous refusons le développement où que ce soit du projet ITER. Nous trouvons, de plus, inadapté (dans le cas où le projet ITER serait maintenu) le choix du site de CADARACHE. La destruction de l'environnement, les risques sismiques important et la localisation dans une région densément peuplée disqualifient le choix d'un tel site.

Au vu de l'ensemble de ces éléments les Verts dénoncent un tel projet qui sous couvert de recherche et de promotion de l'énergie nucléaire néglige l'information et la consultation des populations, les incertitudes scientifiques et les risques potentiels pour l'environnement. Ils dénoncent également la concentration à Cadarache de process nucléaires industriels et de stockage (de Mox notamment) dans une zone reconnue fragile de l'écorce terrestre, faisant connaître aux populations environnantes des risques inadmissibles.

Adopté à l'unanimité

Décision Cnir-02-091

Motion diverse 6

Pour une Assemblée fédérale à huis-clos

L'assemblée fédérale de Nantes se déroulera à huis-clos ; Tout adhérent des Verts (y compris membre du CE, du CNIR, ou élu externe) s'abstiendra de déclaration publique au cours du week-end de l'assemblée, une semaine avant et une semaine après.

La parole publique des Verts sera portée par les porte-parole et le (la) nouveau (elle) secrétaire national (e) le dimanche en fin d'après midi au cours d'une conférence de presse, une fois le nouveau CE élu et dans les mêmes conditions la semaine qui suivra ; ces disposition ne s'appliquent pas aux sujets d'actualité autres que l'assemblée fédérale des Verts.

Pour : 21

Contre : 22

Abstentions : 5

Rejeté

Décision Cnir-02-092

Motion d'urgence 1

Le Tribunal de Lorient a condamné Jean-Luc Bennahmias, ancien secrétaire national des Verts et responsable légal des journées d'été de Lorient en août 1999, à une peine de 1500 euros pour " provocation à usage de stupéfiant ".

Le conseil national interrégional des Verts réuni à Saint-Denis les 2 et 3 novembre 2002 :

- Proteste contre cette condamnation et rappelle que les produits " au chanvre " vendus à Lorient sont des produits tout à fait légaux en vente dans le commerce ;

- Rappelle son attachement à la révision de la loi de 1970, qui interdit tout débat sur la question des drogues, à la " légalisation contrôlée " des drogues, permettant de mettre en œuvre à destination des usagers de drogues – alcool, tabac, cannabis... - une politique cohérente de réduction des risques et de santé publique ;

Compte-rendu des décisions

- réaffirme son soutien à Jean-Luc Bennahmias et lui demande de faire appel de la décision du tribunal de Lorient.

Adopté à l'unanimité

Décision Cnir-02-093

Motion d'urgence 4

Contrat d'intégration ou droit des étrangers ?

Le conseil national interrégional des Verts réuni à Saint-Denis les 2 et 3 novembre 2002 :

- **Dénonce la politique du gouvernement en matière d'immigration, et en particulier le "contrat d'intégration", destiné à séparer les "bons" des "mauvais" immigrés. Au contrat, individuel, il faut préférer la loi générale, qui doit être égale pour tous.**

- **Réaffirme toutes les exigences des Verts en matière de politique d'immigration, telles qu'exprimées dans les précédents votes du Cnir, en particulier pour l'abolition de la double peine, la régularisation des sans-papiers, le droit de vote de tous les résidents étrangers et la lutte contre les discriminations, en particulier les emplois réservés.**

- **Demande à tous (toutes) les militant(e)s Vert(e)s et à toutes les instances des Verts de continuer à montrer la présence active des Verts dans les luttes en cours pour les droits des immigrés et de leurs enfants.**

- **Demande tout particulièrement à toutes les instances des Verts de soutenir et de participer activement à l'organisation et au déroulement de la "VOTATION CITOYENNE", organisée les 6,7 et 8 décembre prochains, par plusieurs organisations (et en particulier par les Collectifs pour le droit de vote des résidents étrangers dont les Verts sont partie prenante).**

Pour : beaucoup.

Contre : 0

Abstentions : 6.

Adopté.

Décision Cnir-02-094

Scénarii pour l'ordre du jour de l'Assemblée fédérale.

Vote de prise en considération

Scénario 1

Le Cnir fait le pari que beaucoup de travail de rapprochement entre motions aura été fait dans les 15 jours précédent l'AF. Il accepte donc que l'ordre du jour propose un débat d'actualité politique dans l'après-midi du samedi.

Pour : beaucoup. **Adopté.**

Scénario 2

Le Cnir décide de donner davantage de temps aux délégués pour travailler sur place lors du Congrès à l'élaboration de motion-s de synthèse.

Pour : 10. **Rejeté.**

Abst. : 3

Décision Cnir-02-095

Le Conseil national interrégional des Verts, réuni à Saint-Denis les 2 et 3 novembre, décide que l'Assemblée Fédérale commencera en début d'après-midi ; des réunions de délégués par sensibilités pourront se tenir en matinée.

Pour : beaucoup.

Adopté.

Décision Cnir-02-096

Modifications présentées par le CE pour l'Agrément intérieur.

Compte tenu des délais entre l'AG et le Cnir suivant (fin janvier), et compte tenu de l'urgence de mettre un nouveau CE au travail, il y aura un Cnir à la suite de l'AF.

Dans ces conditions, quelques modifications mineures de l'Agrément intérieur sont nécessaires.

Le CE propose les modifications suivantes de l'article V selon la procédure des motions d'urgence.

- 1. Remplacer " lors de la réunion du Cnir d'octobre " par " lors de la réunion du Cnir qui précède l'AG "**
- 2. Supprimer les 2 alinéas suivants ;**
- 3. Remplacer " au moment de la 1^e réunion du Cnir qui suit l'AF [...] " par " au moment de l'AF [...] "**

Pour : 51. Unanimité. **Adopté.**

L'Agrément intérieur est ainsi modifié.

Décision Cnir-02-97

Le Cnir décide de donner aux régions la possibilité de suspendre l'AG décentralisée pour tenir un court moment d'AG régionale afin d'élire le même jour les membres du Cnir.

Pour : 20

Contre : 19

Abstentions : 3

Adopté.

Compte-rendu des décisions

Décision Cnir-02-98

Le Conseil national interrégional des Verts, réuni à Saint-Denis les 2 et 3 novembre, décide d'adopter l'Ordre du jour des AG décentralisées tel que proposé par le CE
Adopté à l'unanimité.

Décision Cnir-02-99

Le Conseil national interrégional des Verts, réuni à Saint-Denis les 2 et 3 novembre 2002, décide d'adopter l'ordre du jour de l'Assemblée fédérale tel que proposé par la Présidence de séance.

Pour : beaucoup

Contre : 1

Abstention : 1

Adopté.

Décision Cnir-02-100

Le Conseil national interrégional des Verts, réuni à Saint-Denis les 2 et 3 novembre 2002, décide d'adopter l'ordre du jour du Cnir du 15 décembre tel que proposé par la Présidence de séance.

Pour : beaucoup

Abstention : 1

Adopté.

Décision Cnir-02-101

Amendement à la motion d'urgence 6

Remplacer les mots " commission des résolutions " par les mots " commission d'organisation du débat "

Pour : 11

Contre : 13

Abstentions : peu

Rejeté

Décision Cnir-02-102

Motion d'urgence 6

Le Conseil national interrégional des Verts, réuni à Saint-Denis les 2 et 3 novembre 2002, décide de mettre en place une Commission des résolutions, dès le 2 décembre et dans la perspective de l'Assemblée fédérale de Nantes, pour réunir les conditions d'un débat fructueux, et si possible d'une large synthèse.

Cette Commission sera composée de 21 membres, désignés à la proportionnelle des suffrages obtenus au 1^{er} tour par les six motions d'orientation soumises au vote.

Pour : beaucoup

Contre : 7

Abst. : 1

Adopté

Décision Cnir-02-103

Motion d'urgence 7 amendée.

Le Conseil national interrégional des Verts, réuni à Saint-Denis les 2 et 3 novembre 2002, décide que lors de l'Assemblée Fédérale, le temps de présentation sera le même pour tous les textes en lice, mais le temps d'intervention dans le débat sera proportionnel au résultat obtenu par les motions lors des AG décentralisées, ou au total des résultats obtenus pour les motions de synthèse.

Pour : beaucoup

Contre : 2

Abst. : 9

Refus de vote : 1

Adopté.

Décision Cnir-02-104

Budget primitif 2003

Le Conseil national interrégional des Verts, réuni à Saint-Denis les 2 et 3 novembre 2002, adopte le budget primitif 2003 tel que présenté par le CE.

Pour : beaucoup

Contre : 3

Abst. : 2

Adopté.

Décision Cnir-02-105

Solidarité régionale

Le Conseil national interrégional des Verts, réuni à Saint-Denis les 2 et 3 novembre 2002, décide :

Les dépenses de solidarité prévues par le Cnir pour les candidats des législatives 2002 n'ayant pas obtenu les 5 % (3 cts d'Euros et R39 dans les limites du barème préfectoral) seront remboursées aux structures les ayant versées (Verts nationaux et Régions) par quart sur 4 ans à partir de 2003, par prélèvement sur le financement public avant répartition.

Adopté à l'unanimité moins une abstention

Décision Cnir-02-106

Grille de reversement des élus

3 - Champs d'application :

- La grille nationale de reversement d'élu s'applique pour l'ensemble des élus externes, locaux, départementaux, régionaux, nationaux, européens.

Pour : 35. **Adopté.**

B) La grille nationale de reversement d'élu s'applique pour les élus externes nationaux et européens. Pour les autres élus, c'est l'instance concernée qui fixe le montant des reversements d'élus, quitte à faire référence à cette grille nationale.

Pour : 22

Compte-rendu des décisions

Décision Cnir-02-107

Grille de reversement des élus

4 - Instances bénéficiaires :

* Les reversements d'élus reviennent à l'instance du niveau de la collectivité concernée.

* Remarque sur la cotisation nationale des élus locaux dont l'indemnité est supérieure à 1 000 euros : Le reversement d'élus défini ci-dessus n'intègre pas la cotisation nationale de 15 euros par mois que l'élus concerné (conseiller général, conseiller régional, adjoint ou maire dont l'indemnité est supérieure à 1 000 euros) reverse au national.

Vote Alternatif

A) Les reversements effectués dans le cadre de la grille nationale seront considérés comme libératoires de tout autre reversement obligatoire prévu par les instances locales citées...

Pour : 11

B) L'instance concernée par le niveau de l'élection peut prélever un reversement d'élus complémentaire à la double condition que ce reversement local ne dépasse pas 30 % du montant du reversement d'élus de la grille nationale et qu'il ait fait l'objet d'un engagement par l'élus lors de son élection.

Pour : beaucoup. **Adopté.**

Décision Cnir-02-108

Grille de reversement des élus

Si un élu verse actuellement un montant supérieur au reversement de la grille nationale, il continue à verser aux instances concernées par le niveau de l'élection le montant de ce reversement actuel jusqu'à la fin du mandat et à partir de la nouvelle élection se conforme au choix ci-dessus

Adopté à l'unanimité moins un contre.

Décision Cnir-02-109

Grille de reversement des élus

2 - Date de mise en application :

Elle s'applique pour l'ensemble des élus, actuellement en fonction, à partir du 1er novembre 2002.

Pour : 36

Contre : 24

Adopté.

Décision Cnir-02-110

Amendement 1 au § 6

Texte non communiqué

Pour : 6

Contre : beaucoup

Rejeté.

Décision Cnir-02-111

Amendement 2 au § 6 – premier tiret

Tout acte de candidature à une élection pour représenter les Verts devra être accompagné d'une reconnaissance de dette signée sur le montant prévisible du reversement dû sur l'ensemble de la mandature.

Pour : 4

Contre : beaucoup

Rejeté.

Décision Cnir-02-112

Amendement 3 au § 6

Au second tiret, Nul ne peut effectuer une déduction du montant des reversements sauf autorisation du trésorier régional.

Pour : peu

Contre : 23

Rejeté.

Décision Cnir-02-113

Grille de reversement des élus

6 – Application des décisions et respect des engagements :

Tout acte de candidature à une élection pour représenter les Verts devra être accompagnée d'une lettre d'engagement du candidat ou de la candidate à respecter la grille nationale de reversement des élus.

Nul ne peut effectuer une déduction du montant des reversements. Les reversements doivent être effectués régulièrement à l'association de financement de l'instance concernée. S'il existe une créance de campagne ou des frais à rembourser, il ne peut y avoir déduction des reversements d'élus. Il doit y avoir un remboursement de ces frais de façon spécifique. Il peut y avoir dérogation exceptionnelle dans le calcul du montant du reversement ou dans les délais de paiement pour motifs personnels. Cette dérogation doit être accordée par le trésorier ou le secrétaire de l'instance concernée par écrit. Les membres de l'exécutif de l'instance concernée doivent être informés.

Nul ne peut être candidat à une élection interne ou externe si au moment de la candidature, la personne présente un retard de paiement supérieur à deux mois.

Le candidat ou la candidate à sa réélection doit être à jour, jour pour jour, de l'ensemble de ses engagements vis à vis du mouvement.

Pour :

Contre : 1

Abstentions : 2

Adopté.

Compte-rendu des décisions

Décision Cnir-02-114

Le Cnir décide que dans tous les cas, le minimum perçu sera de 10 % de l'ensemble des indemnités et revenus tels que définis ci-dessus.

Pour : 24

Contre : 17

Abst. 1

Adopté.

Décision Cnir-02-115

1 - Revalorisation du montant de reversement :

L'ensemble des indemnités et revenus liés à la fonction (y compris jetons de présence, etc.) après impôt si retenu à la source, ou après abattement de 15 % dans le cas contraire, et cotisations sociales, y compris retraites complémentaires, versés au Trésor et à l'Urssaf. Le montant du reversement, appelé " reversement d'élu " est égal au produit de la base X par le taux (en pourcentage).

Vote alternatif

A) Le taux est égal à X divisé par 150 (versements encore plus élevés pour les hautes indemnités, tout en restant plus bas pour les indemnités plus faibles).
Pour : 17

B) Le taux est égal à racine carrée de X divisé par 3,9 (même montant de reversement qu'avec l'actuel calcul en francs - simple aménagement technique).
Pour : 14

C) Le taux est égal à X divisé par 150 pour les indemnités inférieures à 3 000 eus et est égal à racine carrée de X divisé par 2,7 pour les indemnités supérieures ou égales à 3 000 euros.
Pour : 20

Deuxième tour

A) Le taux est égal à X divisé par 150 (versements encore plus élevés pour les hautes indemnités, tout en restant plus bas pour les indemnités plus faibles).
Pour : 17

C) Le taux est égal à X divisé par 150 pour les indemnités inférieures à 3 000 euros et est égal à racine carrée de X divisé par 2,7 pour les indemnités supérieures ou égales à 3 000 euros.
Pour : 37. **Adopté.**

Décision Cnir-02-116

Motion amendée dans sa globalité

Voir texte en annexe

Pour : 48

Contre : 1

Adopté.

Décision Cnir-02-117

Solidarité régionale

Le Conseil national interrégional des Verts, réuni à Saint-Denis les 2 & 3 novembre 2002, demande aux élus Verts indemnisés dans les Conseils municipaux, généraux et régionaux, à l'Assemblée nationale, au Sénat et au PE, de participer à la souscription nationale Tournesol à hauteur du montant dû mensuellement au mouvement.

Pour : 39

Contre : 5

Abst. : 1

Adopté.

Décision Cnir-02-118

Le Conseil national interrégional des Verts, réuni à Saint-Denis les 2 & 3 novembre 2002, prend acte de la démission de Stéphane Pocrain de son poste de porte-parole.

Pour : beaucoup

Contre : 3

Abstentions : 2

Adopté.

Décision Cnir-02-119

Le Conseil national interrégional des Verts, réuni à Saint-Denis les 2 & 3 novembre 2002, décide de conserver la règle de quatre porte-parole pour la mandature 2002-2004.

Pour : 24. **Adopté.**

Le Conseil national interrégional des Verts, réuni à Saint-Denis les 2 & 3 novembre 2002, décide de modifier l'Agrément intérieur pour passer à deux porte-parole pour la mandature 2002-2004.

Pour : 27. **Rejeté.** (majorité qualifiée : 75 %)

Abstentions : 0

Décision Cnir-02-120

Le Conseil national interrégional des Verts, réuni à Saint-Denis les 2 & 3 novembre 2002, décide de diminuer le nombre de membres du CE pour la mandature 2002-2004.

Pour : 24.

Contre : beaucoup.

Rejeté.

Décision Cnir-02-121

Le plafond des indemnités des membres du CE est actuellement de 1500 euros pour un mi-temps, 3000 euros pour un plein temps. Le Conseil national interrégional des Verts, réuni à Saint-Denis les 2 & 3 novembre 2002, décide de diminuer le plafond d'indemnisation à 2300 euros.

Pour : 18

Contre : 28 (60,86 %)

Rejeté.

Le plafond actuel à 3000 euros est maintenu.

Compte-rendu des décisions

Décision Cnir-02-122

Le plafond des indemnités des membres du CE est actuellement de 1500 euros pour un mi-temps, 3000 euros pour un plein temps. Le Conseil national interrégional des Verts, réuni à Saint-Denis les 2 & 3 novembre 2002, décide de diminuer le plafond d'indemnisation à 2300 euros.

Pour : 18

Contre : 28 (60,86 %)

Rejeté.

Décision Cnir-02-123

Composition du CE

Vote de prise en considération

Motion d'urgence 10. Pour : 15

Motion d'urgence 9. Pour : 11

Motion d'urgence 8. Pour : 15

Composition actuelle. Pour : 5

Deuxième tour

Motion d'urgence 10. Pour : 17

Motion d'urgence 9. Pour : 9

Motion d'urgence 8. Pour : 18

Troisième tour

Motion d'urgence 10. Pour : 19

Motion d'urgence 8. Pour : 20.

Adopté en tant que base de travail

Décision Cnir-02-124

Le Conseil national interrégional des Verts, réuni à Saint-Denis les 2 & 3 novembre 2002, décide que les temps passés par poste au Collège Exécutif seront librement définis par le prochain CE de manière à ce que l'enveloppe budgétaire prévue ne soit pas dépassée, sachant que le temps minimum pour chaque poste du CE est de 20 %. Il en sera rendu compte au Cnir.

Pour : 31

Contre : 5

Abst. : 2

Adopté.

Rappel au règlement : Conformément aux statuts, le prochain CE comportera un-e Secrétaire national-e, quatre porte-parole, un-e Trésorier-e.

Décision Cnir-02-125

Motion d'urgence 8 amendée

Le 15 Décembre prochain, nous réélirons un Collège Exécutif pour une période de deux ans. Il s'agit d'une instance fondamentale pour les Verts, dont la mission principale doit être l'application des décisions prises par le CNIR ; il lui revient également de veiller à la mise en œuvre de la motion d'orientation adoptée en Congrès et de coordonner au quotidien l'action et l'expression des Verts. Compte tenu de l'expérience des années antérieures, des dysfonctionnements observés, et dans le souci de faire de cette instance un outil qui réponde au mieux au besoin d'efficacité politique et aux attentes des adhérents exprimées grâce à l'API, nous soumettons au débat une réorganisation du CE, pour gagner en mutualisation des expériences du mouvement, en collégialité et en efficacité. Nous proposons les évolutions suivantes qui portent d'une part sur le fonctionnement, d'autre part sur son architecture et sur la définition des postes. Ces modifications urgentes ne pourront être effectives que par une décision collective largement partagée.

Le fonctionnement :

- Les membres du Collège Exécutif se réunissent une fois par semaine, à Paris. En dehors de ces réunions hebdomadaires, il revient à chaque membre du CE la responsabilité de remplir la mission qui lui est propre et pour laquelle il s'est engagé devant le mouvement. Etre membre du CE nécessite donc d'être prêt à assumer la charge de travail conséquente qui accompagne cette fonction. Une indemnité est versée à chaque membre du CE qui doit désormais s'engager à consacrer au moins un mi-temps professionnel au service des Verts.

- Chaque membre du CE fournira à chaque CNIR un compte-rendu succinct de son travail qui sera publié dans le document n°1 et pourra donner lieu à des interventions.

- Le principe de la parité, du respect de la grille de cumul sont retenus.

L'architecture et la définition des postes :

Le Collège Exécutif comprendra 15 membres. La définition des postes proposés répond à la volonté de mettre en lumière la complexité des problématiques politiques qui ne se laissent pas appréhender de manière satisfaisante dans les seules logiques thématiques. L'architecture retenue vise à privilégier la transversalité des questions et la mise en réseau des différents acteurs et interlocuteurs à partir d'une problématique donnée :

- Un(e) secrétaire national(e)
- 1 trésorier national
- 4 Porte-Parole

Compte-rendu des décisions

1 secrétaire national adjoint aux élections et élu(e)s :

Il est chargé de la préparation des échéances électorales, il met en application les décisions du CNIR sur les élections, travaille en coordination avec le trésorier sur les questions financières touchant aux élections, participe aux réunions de rencontres ou de négociations avec les autres formations politiques s'il y a lieu, rend compte au CNIR de ces rencontres... Il est en lien avec les secrétaires régionaux et les Porte-Parole des Groupes Locaux, qui l'informent des réalités locales et qu'il tient informés régulièrement.

Il est interlocuteur privilégié des élus à tous les niveaux, il impulse la mutualisation des expériences au sein des institutions, propose des formations, des analyses de pratique, met en relation etc... Il a un lien organique avec la FEDEL Il cherche à construire les articulations efficaces d'information et d'initiative entre les mouvements de la société et le travail dans les institutions pour réformer les politiques publiques. Il travaille en équipe, et particulièrement avec le SNA campagne / actions et les 2 délégués "environnement" et "économique / social".

1 secrétaire national adjoint à la communication : chargé de la ligne rédactionnelle de Vert Contact et de l'articulation avec Vert Europe, travaille également à la sortie d'un journal pour vendre sur les marchés, à la conception de plaquettes etc... Il travaille en réseau avec les Porte-Parole, le secrétaire national, les députés et députés européens, les responsables de commission etc...

1 secrétaire national adjoint aux régions et à la communication interne : interlocuteur privilégié des CAR et des groupes locaux, il répond aux questionnements, informe, transmet les décisions, coordonne, travaille à la prévention et à la résolution des conflits. Il s'occupe également de la formation des militants, des procédures d'accueil et d'information de base des nouveaux adhérents et coordonne les journées d'été. Il travaillera plus particulièrement avec le délégué à l'organisation et à la réforme de nos fonctionnements (suite de l'API).

1 Secrétaire National Adjoint aux campagnes – actions - programme :

Il est le référent des commissions avec qui il est en lien permanent et qu'il sollicite ainsi que les délégués thématiques pour produire des outils de campagne. Il est à l'articulation de ces deux pôles de réflexion et détermine les opportunités, les objectifs et les partenaires . Il s'attachera à prendre en compte tous les aspects d'une mobilisation à construire ; les aspects sociaux, économiques et démocratiques des questions environnementales , l'approche spécifique des écologistes sur les questions économiques et sociales.. Il verse les outils et les réflexions produites au programme dont il coordonne l'évolution.

1 délégué à l'organisation et à l'amélioration de

nos fonctionnements : chargé de mettre en œuvre des décisions issues du débat post – API. S'appuyant sur les résultats de l'A.P.I. , il propose des outils de travail et d'évaluation qui favorisent la coordination et la production politique. Il gère tous les problèmes relatifs à l'organisation concrète des événements et des temps de travail collectifs (réunions, rencontres, matériel, calendrier, salles, animations, déplacements, préparation des CNIR en lien avec le Bureau du CNIR...)

4 délégués chargés de travailler à articuler des thématiques de manière à mettre en lumière leur transversalité.

Tous les délégués sont désormais en charge de la proposition d'outils de " campagne et action ". Chaque délégué aura en outre pour charge de coordonner, de mettre en relation l'ensemble des acteurs intervenant sur son domaine, afin de construire des productions politiques nourries de toutes les logiques (logiques militantes, intellectuelles, spécialisées, institutionnelles etc.). Sur toutes les questions, chaque délégué travaille donc en collaboration et met en réseau : des militants particulièrement investis sur cette question, la /les commission(s) intervenant sur le domaine, l'élu local, le chercheur, le spécialiste, le député, le député européen.

- 1 délégué chargé de produire des outils articulant les questions liées à la protection de l'environnement , de la santé, l'alimentation, l'agriculture, les sciences et technologies, énergie et transports.

- 1 délégué aux questions économiques et sociales.

- 1 délégué travaillant sur, International, mouvement alter-mondialiste, Europe et réforme des institutions.

- 1 délégué travaillant les questions liées aux inégalités (culturelles, territoriales...), et les questions liées à l'intégration, à la citoyenneté, les institutions, l'éducation. Il aura aussi en charge la démocratie participative.

Pour : beaucoup

Contre : 1

Adopté.

Décision Cnir-02-126

Le principe de non cumul dans le temps est introduit pour organiser le renouvellement régulier des membres du CE , tout en préservant les transmissions d'expérience. Ainsi désormais, à compter du 2 novembre 2002, les nouveaux membres du CE ne pourront l'être plus de 6 ans de suite.

Pour : 25

Contre : 2

Abst. : 3

Compte-rendu des décisions

Adopté et porté à l'Agrément intérieur

Décision Cnir-02-127

Les Verts : pour une décentralisation solidaire et citoyenne

À l'occasion du débat parlementaire sur la décentralisation, les Verts réaffirment que cette réforme doit s'inscrire dans le cadre d'une réorganisation globale des institutions publiques et d'une démocratisation de leur fonctionnement pour les rapprocher du citoyen

Favorables à la création d'une Europe fédérale des Régions, dotée d'une constitution et politiquement forte, les Verts réaffirment leur volonté de faire de la Région, des pays et des communautés locales les pivots d'une décentralisation réussie ;

Conscients de la résurgence des tentations jacobines qui traversent la gauche et la droite, les Verts s'inquiètent des contradictions et des lacunes contenues dans le projet gouvernemental qui porte en lui les prémises d'un enlèvement prévisible :

- Incompatibilité entre d'une part, la réaffirmation de l'autonomie de tous les échelons locaux (et notamment du département, échelon dont les Verts contestent la pertinence politique) et l'institution de collectivités chefs de file, d'autre part
- Absence de clarification dans le partage des rôles entre les différentes collectivités
- Remise en cause du concept de pays malgré leur intérêt pour la territorialisation des politiques publiques et le maintien des services publics
- Maintien du Sénat dans sa composition actuelle de " chambre des notables "
- Méthodes peu claires et hasardeuses d'expérimentation
- Report de la réforme de la fiscalité locale.

Les Verts rappellent que la réforme de l'Etat doit être réalisée en respectant les principes suivants :

1. Application du principe de subsidiarité (prise de décision au niveau pertinent le plus proche des citoyens)
2. Développement de la démocratie, non seulement sous sa forme électorale mais également dans sa forme participative, notamment dans les quartiers, les communes et les communautés de communes (où il faudra introduire le suffrage universel direct), généralisation de la proportionnelle dans tous les scrutins, extension du droit de vote et de l'éligibilité aux résidents étrangers, élaboration du statut de l' élu
3. Séparation des fonctions exécutives et délibératives dans les organes des collectivités locales

Compte-rendu des décisions

4. financière des collectivités locales,
- b) Dans un premier temps par la mise en place par l'Etat, après un état des lieux et la définition de critères d'évaluation, des compensations financières des transferts de compétences par redistribution actualisée régulièrement,
- c) Puis par une réforme de la fiscalité vers une spécialisation d'impôts locaux
5. Mise en œuvre par l'Etat de la solidarité et de l'égalité entre les collectivités locales par l'établissement des péréquations nécessaires
6. Engagement des collectivités locales à respecter les principes en matière de droits de l'Homme, d'égalité, de solidarité et de développement durable, et vigilance des contrôles de légalité sur ces sujets
7. affirmation du droit des collectivités locales à la différence et à l'expérimentation, dans le respect des principes évoqués ci-dessus, en leur permettant de prendre l'initiative d'exercer des compétences nouvelles, pour une période déterminée et d'en décider librement la pérennisation au terme d'une évaluation sérieuse

Dans le cadre des élections régionales et européennes de 2004, les Verts, qui bénéficieront d'un créneau favorable pour développer leurs idées régionales et européennes, face aux attermolements de la gauche traditionnelle et à l'enlisement des tentatives de Raffarin, mèneront une campagne offensive pour une Europe fédérale à tous les niveaux et profondément démocratique.

Adoptée à l'unanimité.

Décision Cnir-02-128
Motion d'urgence n°3

En 2003, la France sera terre d'accueil de deux importantes manifestations du mouvement de contestation de la globalisation libérale.

La réunion du G8 à Evian, les 1-2-3 juin focalisera l'attention de tous les mouvements de citoyens qui dénie toute légitimité à ce directoire auto proclamé des pays riches. Les multiples forums et manifestations qui sont en train de s'organiser en prévision de ce week-end de l'ascension rassembleront des participants venus de toute l'Europe.

Du 29 octobre au 2 novembre, le Forum social européen, déclinaison continentale du Forum social mondial, tiendra sa deuxième session (après Florence en 2002) à Paris et Saint Denis.

Ce sont alors des dizaines de milliers de participations qui sont attendu-e-s pour débattre, rechercher des alternatives concrètes, définir les contours d'une "autre Europe", dans un "autre

Monde".

Quelques années seulement après la "première" manifestation "globale" de Seattle, les mobilisations sont de plus en plus orientées vers la formulation de propositions.

Dans l'Union européenne, 2003 sera l'année du lancement de la CIG (Conférence Inter Gouvernementale) qui décidera de l'avenir de l'Europe, au plan institutionnel et politique.

Le FSE, dont les travaux sont par définition situés à cette échelle, peut jouer un rôle précieux pour manifester une forte demande citoyenne de ré-orientation de la construction européenne dans le sens du développement durable de ses territoires et de ses populations.

Le Conseil National Interrégional des Verts réuni à Saint-Denis les 2 et 3 novembre 2002, considère ces deux événements comme des rendez vous prioritaires de l'agenda des Verts en 2003.

L'enjeu de la mobilisation des verts, à tous les niveaux, est de favoriser la prise en compte des thématiques écologistes, dans la réflexion et l'action, de ces mouvements.

A cet effet, il charge le Collège exécutif, en lien avec les régions, les élu-e-s des villes concernées et les parlementaires nationaux et européens, de mettre en œuvre les décisions ainsi que le dispositif d'organisation suivants :

1) Appel public des Verts, soutien et adhésion aux collectifs nationaux et locaux de préparation de la manifestation anti G8 et du FSE 2003, selon les modalités prévues par les associations, syndicats, collectivités locales et groupes qui en sont à l'initiative.

2) Appui des Verts et des élus locaux à l'accueil, par les municipalités et collectivités locales, des manifestations et forums ainsi que des participants.

3) Préparation d'un débat public, avec invités extérieurs, pour le Cnir de janvier ou février 2003, sur les enjeux du G8 et du FSE.

4) Mise en place d'un groupe ad hoc, sous la responsabilité du CE, chargé dès maintenant de mobiliser les ressources intellectuelles et humaines des Verts en vue :

a) D'appuyer les instances vertes des deux régions d'accueil du G8 et du FSE dans leur préparation des événements. Les aider à les enraciner par des initiatives territorialisées de coopération entre les experts des savoirs (intellectuels et techniciens), les experts des cultures (artistes) et les experts du quotidien (les citoyens) productrices de mobilisation écologique populaire. Les assister dans les tâches de valorisation, sur place, de l'ensemble des énergies vertes et amies,

Compte-rendu des décisions

disposées à insuffler une dynamique écologique lors des événements.

- b) D'assurer la circulation de l'information et la synergie entre tous les niveaux d'action des Verts, dans le cadre de ces mobilisations.
- c) Concrétiser l'engagement des Verts par leur participation active à tous les dispositifs opérationnels que nécessite des manifestations de cette ampleur.

Mettre en place, en lien avec les régions, les départements et le groupe des élus européens les ressources humaines et les moyens financiers possibles et nécessaires à l'accomplissement de ces décisions.

Adopté à l'unanimité.

Décision Cnir-02-129

Le Conseil national interrégional des Verts, réuni à Saint-Denis les 2 & 3 novembre 2002, approuve les orientations de travail de la Commission " Agriculture et monde rural ", exposés dans l'annexe, portant sur la révision à mi-parcours de la PAC (agenda 2000).

Il demande à ladite commission de poursuivre dans la direction engagée :

En interne, en approfondissant la consultation dans les Régions Vertes et avec nos parlementaires

En externe, en consultant les organisations travaillant sur le sujet.

Adopté à l'unanimité.

Règle ancienne - calculée sur des indemnités en Francs - à titre comparatif

Indemnités nettes	Indemnités nettes	Racine carrée	Taux	Reversement	Reversement
Francs	Euros			Euros	Francs
5 000 F	762	70,71	7,07%	53,90	353,55 F
10 000 F	1 524	100,00	10,00%	152,45	1 000,00 F
15 000 F	2 287	122,47	12,25%	280,07	1 837,12 F
20 000 F	3 049	141,42	14,14%	431,19	2 828,43 F
25 000 F	3 811	158,11	15,81%	602,61	3 952,85 F
30 000 F	4 573	173,21	17,32%	792,15	5 196,15 F
35 000 F	5 336	187,08	18,71%	998,22	6 547,90 F
40 000 F	6 098	200,00	20,00%	1 219,59	8 000,00 F

Règle adoptée par le Cnir le Dimanche 3 novembre 2002

Pour les indemnités inférieures à 3 000 euros - le taux est l'indemnité divisée par 150 -minimum 10%

Pour les indemnités supérieures ou égales à 3 000 euros - le taux est la racine carrée de l'indemnité divisé par 2,7

Indemnités nettes	Indemnités nettes	Racine carrée	Taux	Reversement	Reversement
Francs	Euros			Euros	Francs
5 000 F	762		10,00%	76,22	500,00 F
10 000 F	1 524		10,16%	154,94	1 016,33 F
15 000 F	2 287		15,24%	348,61	2 286,74 F
	2 600		17,33%	450,67	
	2 999		19,99%	599,60	3 933,12 F
	3 000	54,77	20,29%	608,58	
20 000 F	3 049	55,22	20,45%	623,55	4 090,19 F
25 000 F	3 811	61,74	22,86%	871,43	5 716,22 F
	4 250	65,19	24,15%	1 026,17	
30 000 F	4 573	67,63	25,05%	1 145,53	7 514,16 F
35 000 F	5 336	73,05	27,05%	1 443,53	9 468,92 F
40 000 F	6 098	78,09	28,92%	1 763,65	11 568,81 F

L'auteur des Formules est Yann Moreau - Adhérent Verts Paris 19ème.

Assemblées générales décentralisées en région

L'ordre du jour

Dimanche 1er décembre 2002

À partir de 9 H 30 :	Accueil - Vérification et validation des mandats
10 H 30 – 12 H 30 :	Présentation des motions d'orientation (10 minutes par motion) et débat
12 H 30 – 14 H 00 :	Pause déjeuner
14 H 00 – 15 H 00 :	Suite du débat sur les motions d'orientation
15 H 00 – 15 H 30 :	Vote sur les motions d'orientation Constitution des listes de délégués à l'Assemblée fédérale
15 H 30 – 16 H 00 :	Présentation des listes de délégués à l'Assemblée fédérale
16 H 00 – 16 H 30 :	Vote sur les listes de délégués à l'Assemblée fédérale
PAUSE	
16 H 30 – 18 H 00 :	Présentation des motions ponctuelles et vote
18 H 00 :	Fin de l'Assemblée générale

L'accueil des votants, avec vérification et validation de leurs mandats, doit être organisé de façon à permettre à tous les adhérents présents dans la salle 30 minutes avant le vote d'y participer (soit jusqu'à 14 H 30 pour le vote de 15 H 00, 15 H 30 pour le vote de 16 H 00, et 16 H 00 pour la dernière série de votes débutant à 16 H 30). Une permanence est organisée au Secrétariat national, pour vous conseiller en cas de difficultés.

Assemblée fédérale de Nantes

L'ordre du jour

Samedi 14 décembre 2002

À partir de 9H00 :	Accueil Vérification et validation des délégations
10H00 – 14H00 :	Réunion des délégués par groupes de motion d'orientation Pause déjeuner
14H00 – 15H15 :	Séance d'ouverture Accueil par les Verts de Loire Atlantique Rapport d'activité des Verts, présenté par la secrétaire nationale Présentation des résultats des AG décentralisées en région Rapport financier, présenté par la trésorière et les commissaires financiers
15H00 :	Heure limite de dépôt des (éventuelles) motions de synthèse Heure limite de dépôt des candidatures au Conseil statutaire et aux postes de Commissaires financiers
15H15 – 16H30 :	Présentation des (éventuelles) motions de synthèse et/ou des motions d'orientation. Débat
16H30 – 17H00	Vote (éventuel) sur les motions de synthèse
	Pause
17H30 :	Heure limite de dépôt des listes pour le 1/4 du CNIR Présentation des candidatures au Conseil statutaire et aux postes de Commissaires financiers, puis vote
18H00 – 19H30 :	Débat de politique générale
19H30 :	Présentation des listes pour le 1/4 national du CNIR, puis vote À partir de la proclamation des résultats Réunion du "collège des 21", chargé de présenter des scénarii d'équipe exécutive Comme son nom l'indique, le collège est composé de 21 personnes, issues du CNIR, désignées par les différentes motions à la proportionnelle
21H00 :	Fin de l'Assemblée générale

Dimanche 15 décembre 2002

09H00 :	Réunion du "Collège des 21" (suite)
10H30 :	Réunion du nouveau Conseil national interrégional Présentation des scénarii par le "Collège des 21" Élection du Collège exécutif
13H00 :	Fin du CNIR